

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 5 avril à 20h00, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation : 30/03/2022

Date d'affichage : 30/03/2022

Présents : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Sandra RIQUIN, Floriane DUPUY, Béatrice CANONNE

Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU

Absente excusée : Madame Bernadette VOUAUX, Monsieur Patrice NEAU

Absente, a donné pouvoir : Madame Nathalie FUSELLIER à Monsieur Thierry PAPOT

Absents : Madame Sabrina DOUAIRE

ORDRE DU JOUR

Monsieur Thierry GROSBOIS est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

DESIGNATION	Balisage et fauchage sentiers pédestres
ENTREPRISE	SOLUTIV EMPLOI
PRIX HT	
PRIX TTC	2 512.56€

2 -

DESIGNATION	Remplacement adoucisseur salle de sport
ENTREPRISE	DELALANDE RETHORE
PRIX HT	1 581.03€
PRIX TTC	1 897.24€

3 -

DESIGNATION	Analyse amiante rue de Vernoil
ENTREPRISE	TP CONCEPT
PRIX HT	770.00€
PRIX TTC	924.00€

4 -

DESIGNATION	Essais de déflexion (diagnostic de la chaussée) rue de Jalesnes
-------------	---

ENTREPRISE	TP CONCEPT
PRIX HT	820.00€
PRIX TTC	984.00€

5 -

DESIGNATION	Changement extincteurs (14)
ENTREPRISE	Extincteurs Nantais
PRIX HT	709.57€
PRIX TTC	851.48€

Le conseil municipal accueille Madame Séverine Fayard, inspecteur divisionnaire et conseillère aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Saumur.

Avant la présentation du budget, elle expose à l'assemblée les principaux principes budgétaires, en insistant sur l'importance de maîtriser le fonctionnement pour garantir l'investissement.

« La commune de Vernantes dispose d'une bonne capacité d'autofinancement, explique-t-elle, le budget est sain et bien maîtrisé, le dernier emprunt remonte à 2017. Il faut cependant toujours rester vigilant, car un investissement peut rapidement modifier la structure des comptes ».

Les grandes lignes du budget sont ensuite détaillées au conseil.

Monsieur Etienne MOREAU s'interroge sur la subvention de 30 000€ pour la maison de retraite EHPAD ; il ne souhaite pas que celle-ci soit pérennisée.

Madame Jacqueline TARDIVEL lui répond qu'il s'agit d'améliorer le quotidien des résidents, et que les demandes de subventions seront examinées en fonction d'un projet établi.

En réponse à la question de Monsieur Jacky PASQUIER, Monsieur Manuel DA SILVA explique que les travaux rue de Mouliherne concerneront l'assainissement et l'enfouissement des réseaux.

Quant à la rue de Jalesnes, la réfection de la chaussée se fera sur la partie roulante (et non sur le côté stationnement).

Monsieur le Maire précise que les travaux des maisons Champneuf et rue de Vernoil seront exécutés sur deux exercices budgétaires.

Monsieur Christian PACORY demande s'il aurait été utile d'emprunter pour la rénovation des maisons Champneuf.

Monsieur le Maire explique que la question a été posée aux services du Trésor Public ; la commune avait le choix de recourir ou non à l'emprunt pour cette opération. Elle a décidé de ne pas s'engager, pour l'instant. Le budget devant être bâti de façon sincère, cette mesure ne s'imposait pas.

Toutefois, il sera toujours possible en fin d'année, par le biais d'une décision modificative budgétaire, si le besoin s'en fait sentir, de recourir à un emprunt.

Concernant les taux d'imposition, Monsieur le Maire précise qu'ils restent inchangés, pour la part communale. Il faudra cependant s'attendre à une hausse des montants des taxes foncières, puisque les bases augmentent.

DEL N°05-04/2022-01 Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit du document établi par les services du Trésor Public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du Receveur.

DEL N°05-04/2022-02 Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la première adjointe, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 qui s'élève en section de fonctionnement à 2 460 572.58€ en recettes et à 1 319 215.08€ en dépenses ; il dégage donc un excédent de 1 141 357.50€.

En investissement, les recettes sont de 352 994.30€ et les dépenses de 466 058.32€, soit un résultat déficitaire de - 113 064.02€, donc un résultat global définitif de clôture de 1 028 293.48€.

DEL N°05-04/2022-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

356 128.27€ à la section d'investissement (déficit corrigé) compte 1068

785 229.23€ à la section de fonctionnement

DEL N°05-04/2022-04 Vote des taux d'imposition 2022

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des contributions directes pour l'année 2022 et de les maintenir, ainsi qu'il suit, identiques à ceux fixés pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.65%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.51%

DEL N°05-04/2022-05 Vote du budget primitif 2022

Le budget de la commune s'équilibre en recettes et dépenses :

Section de fonctionnement : 2 438 764.00€

Section d'investissement : 1 633 395.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune à l'unanimité.

DEL N°05-04/2022-06 Récapitulatif du marché des Maisons Champneuf

Après exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le récapitulatif du marché des maisons Champneuf, tel qu'il est décrit ci-dessous,

LOT 1	MACONNERIE SARL MARANDEAU	165 610.17€ HT	198 732.20€ TTC
LOT 2	CHARPENTE - SARL CHARPENTE THOUARSAISE	18 396.58€ HT	22 075.90€ TTC
LOT 3	COUVERTURE - SARL DELAUNAY	63 346.35€ HT	76 015.62€ TTC
LOT 4	MENUISERIE EXTERIEURE - SARL CAILLEAUD	44 787.00€ HT	53 744.40€ TTC
LOT 5	MENUISERIE INTERIEURE - SARL CAILLEAUD	56 136.40€ HT	67 363.68€ TTC
LOT 6	PLATRERIE ISOLATION - SARL ROUX	53 224.64€ HT	63 859.57€ TTC
LOT 7	CARRELAGE - SARL GUERET	21 303.01€ HT	25 563.61€ TTC
LOT 8	PEINTURES SARL DOUAIRE	21 250.12€ HT	25 500.14€ TTC
LOT 9	ELECTRICITE - SARL GABRIEL	22 338.24€ HT	26 805.89€ TTC
LOT 10	PLOMBERIE - SARL GABRIEL	61 550.98€ HT	73 861.18€ TTC
TOTAL		527 943.49€ HT	633 522.19€ TTC

Autorise Monsieur le Maire à confier la maîtrise d'œuvre au cabinet Architecture Emergence,

Approuve le montant des honoraires demandé par l'architecte, s'élevant à 47 688€,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

DEL N°05-04/2022-07 Facture d'entretien à la salle des Fêtes

Après exposé de Monsieur le Maire relatant la nécessité de nettoyer la salle des Fêtes après une location, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, le conseil municipal à l'unanimité approuve la facturation d'un montant de 172€ au locataire, correspondant à un forfait ménage (140€) plus le travail effectué par les services techniques (32€),

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

DEL N° 05-04/2022-08 Refacturation de matériel au Logis du Bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de refacturer à l'établissement Logis du Bois un montant de 114.12€, correspondant à l'achat de 2 panneaux signalétiques.

Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

INFORMATIONS

- Conseil Municipal des Jeunes

Madame Aurélie POIRIER tient à remercier les enfants, très motivés et impliqués dans l'opération de collecte de dons pour l'Ukraine ; les Vernantais, mais aussi les habitants des communes avoisinantes ont répondu à l'appel.

Monsieur le Maire fait remarquer que peu d'élus étaient présents ; Monsieur Jacky PASQUIER salue cette initiative mais regrette de ne pas avoir été au courant malgré les publications faites. Il aurait souhaité que l'information soit envoyée au conseil par mail.

Le calendrier du CMJ prévoit également une visite à la gendarmerie le 20 avril, la fabrication d'une boîte à livres, un ramassage de déchets le 11 juin.

Les jeunes conseillers souhaitent également participer à un conseil municipal ; rendez-vous est pris pour le 4 mai à 20h.

- Permanences élections

Un point est fait sur la tenue du bureau de vote pour les prochaines élections.

- Anjou Cœur de Ville

Une réunion avec les élus, une autre avec des habitants et des commerçants, en compagnie du cabinet d'étude AUDICCE et du chargé de mission de la communauté d'agglomération ont eu lieu très récemment. Visite du centre-bourg, état des lieux, ces échanges ont été très fructueux et apportent des pistes de travail sur lesquels le cabinet va maintenant travailler pour proposer des orientations d'évolution en terme d'image.

- Saumur Habitat

Le conseil municipal devra se prononcer prochainement pour nommer la nouvelle voie qui desservira les futurs logements qui vont être construits rue de Mouliherne.

- SIVU

Madame Jacqueline TARDIVEL annonce la démission de Monsieur Frédéric MORTIER de la présidence du SIVU. En tant que vice-présidente, elle va donc prendre le relais jusqu'à la fin du mois.

- Déchèterie

Madame Béatrice CANONNE s'étonne de la fermeture de la déchèterie le samedi après-midi. Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier émanant du vice-président de la communauté d'agglomération, en charge de l'environnement, a expliqué que les horaires ont été réorganisés en fonction de la fréquentation des différents sites.

De la même façon, les colonnes pour la collecte des cartons, situées Place du Champ de Foire, ont été enlevées, car elles n'ont pas généré le résultat attendu.

- **Associations**

Entre 80 et 100 enfants seront accueillis pour un stage de football, pendant les vacances de Pâques, signale Monsieur Christian PACORY.

Par ailleurs, les 16 et 17 avril aura lieu la 47^{ème} édition du tournoi de tennis de table de Vernantes.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h00.

Fait à Vernantes, le 6 avril 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Thierry PAPOT